



Saint-Constant
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-CONSTANT

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENTS NUMÉROS 1008-01-18, 1011A-18 ET 1584-18

AVIS est donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Constant que lors d'une séance tenue le 14 août 2018, le Conseil municipal de la Ville de Saint-Constant a adopté les règlements suivants :

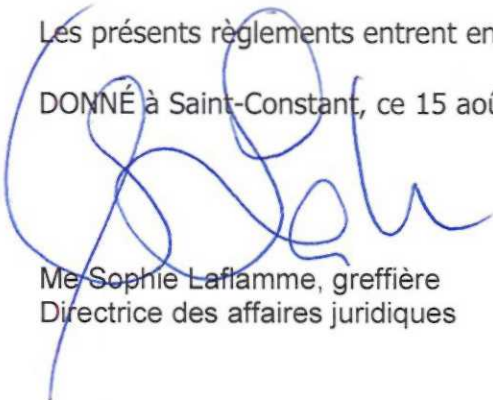
- 1008-01-18 modifiant le règlement numéro 1008-00 concernant la circulation, le stationnement et la sécurité publique afin de remplacer le plan relatif aux panneaux d'arrêt obligatoire, de stationnement interdit et de stationnement réservé à l'usage exclusif des personnes handicapées et de remplacer l'annexe relative au stationnement limité avec cartes d'identification;
- 1011A-18 modifiant le règlement numéro 1011-03 interdisant le virage à droite au feu rouge à certaines intersections;
- 1584-18 relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$

Ces règlements sont déposés au greffe de la Ville, au 147, rue Saint-Pierre, Saint-Constant, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

Seule la date de publication sur le site Internet officiel de la Ville de Saint-Constant servira, le cas échéant, pour la computation des délais prévus par la Loi.

Les présents règlements entrent en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à Saint-Constant, ce 15 août 2018.



Me Sophie Laflamme, greffière
Directrice des affaires juridiques